

Mademoiselle Colette Gros

6 Rue des Grands Crus

21700 Vosne Romanée

SCEA GROS Frère et Sœur

Monsieur Bernard Gros

6 Rue des Grands Crus

21700 Vosne Romanée

Objet / Proposition de valorisation de mes parts sociales dans la SCEA GROS Frère et Sœur

Vosne Romanée le 15 juin 2017,

Bernard,

J'ai pris connaissance de la proposition rédigée par Monsieur Parot portant sur l'évaluation de mes 10% dans le capital de la SCEA Gros frère et Sœur.

En préambule voici la situation actuelle :

Je suis co-gérante de la SCEA et perçoit à ce titre une rémunération de 2200 € net (les cotisations sociales RSI étant prises en charge par la SCEA).

Je dispose d'un compte courant qui au 31-12-2016, d'après les comptes que tu m'as transmis, s'élevait à 18 508€.

Je suis propriétaire de 10% des parts de la société.

La proposition de Monsieur Parot:

Réaliser une diminution de capital à mon profit.

L'évaluation de mes parts se ferait sur la base des capitaux propres de la SCEA au 31/12/2016.

Il retient des capitaux propres arrondis à 7 400 000 €.

Soit pour mes 10% : $7\,400\,000 \times 10\% = 740\,000\text{€}$

Il applique une décote de l'ordre de 30% pour illiquidité et abatement de minoritaire en retenant au final une évaluation à 500 000€.

Je te propose pour ma part :

Avant toute chose, ne disposant pas du juridique de la société et donc de l'historique des mouvements de capital je demande à Monsieur Parot de valider les incidences de cette opération sur ma fiscalité personnelle à savoir :

- le régime fiscal des réductions de capital par annulation des titres relevant du même régime fiscal que les plus-values sur titres, je vais pouvoir bénéficier de l'abattement renforcé à 85 % (notion de groupe familial et détention de plus de 8 ans).

Je ne vais pas opter pour le régime de faveur du dirigeant partant en retraite car je n'aurai vraisemblablement pas grand-chose en liquidant cette retraite. C'est pour cela que je te demande de bien vouloir me garantir une protection sociale sous forme d'un contrat de travail sur la société dont on pourrait envisager le terme au 31/12/2022 et à rémunération identique à celle d'aujourd'hui c'est-à-dire 2 200 € nette par mois.

Je pourrais ainsi continuer à participer à la vie du Domaine ce qui me tient à cœur.

Si tu es d'accord sur ce premier point nous pouvons alors passer à la suite :

Date de la réalisation de l'opération :

Dans les calculs de Monsieur Parot, la valorisation de mes parts n'intègre pas le résultat de l'exercice qui sera clos le 31/12/2017.

Toi seul sais si ce résultat sera bon et si de ce fait en faisant cette opération avant la sortie des comptes je renonce de fait à mes dividendes ou à ma quote-part du résultat que tu décideras peut-être de mettre en réserve si tu ne distribues pas.

Si tu estimes que c'est le cas ce serait bien que l'abattement soit un peu minoré comme ci-dessous :

En ce qui concerne la valorisation :

Les capitaux propres au 31/12/2016 sont de 7 403 972€.

J'accepte l'application d'un abattement de minorité et d'illiquidité, mais pour tenir compte de ma remarque ci-dessus je te propose de le porter à 28% au lieu de 30% ce qui ramène la base de calcul à 5 330 860 € que l'on peut arrondir à 5 330 000€.

Mes 10 % représentent donc sur cette base de calcul 533 000 €.

Date de la réalisation de l'opération et modalité de règlement :

Pour te permettre de sécuriser au plus vite l'intégralité du capital je pense que si tu es d'accord l'opération et son règlement pourrait avoir lieu en novembre 2017, en même temps j'aimerais que le solde de mon compte courant fasse l'objet d'un remboursement.

Je te laisse regarder tout cela,

Affectueusement,

Colette